

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 02/06/2014

Date de la convocation:

22/05/2014

Date d'affichage:

23/05/2014

L' an 2014 et le 2 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 34

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : MM : SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :

M. KREISS Alfred.

Réf : 099.2014

Vote : A l'unanimité

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

099.2014 : Contrat avec la Caisse d'Allocations Familiale (CAF) : inscription des projets petite enfance au prochain contrat enfance-jeunesse (extension halte-garderie Morsbronn les Bains et création d'une struc

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant les réflexions en cours en matière d'accueil de la petite enfance sur le territoire,

Considérant le renouvellement à venir fin 2014 du contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Alfred KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à signer un courrier d'intention relatif à l'inscription des projets petite enfance au prochain contrat enfance jeunesse,
- De valider notamment l'inscription des projets en cours de réflexion suivants :
 - Extension de la halte-garderie de Morsbronn les Bains permettant ainsi la prise de repas sur place avec la création d'une cuisine,
 - Création d'une structure type micro crèche mutualisable aux services enfance jeunesse sur Lembach.

Enregistré en préfecture le 12/06/2014
Reçu en préfecture le 12/06/2014
Affiché le 

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 04/06/2014

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

